

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq  
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du  
lundi 29 janvier 2018**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **29 janvier 2018 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

**PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Carmen LEMONNIER, Céline FELICETTI-LIMOSIN, Philippe BASILE, Micheline BENOIT, Benjamin THURET, Francis ISTE.**

**REPRÉSENTÉS : Ludovic MICHON par Benjamin THURET, Delphine LAQUAY par Micheline BENOIT, Christian DUGUÉ par Francis CHESNÉ.**

**EXCUSÉ :**

**ABSENTS : Martial FRET.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du 27 novembre 2017

2. Délibérations:

- Changement des rythmes scolaires le passage à la semaine de quatre jours.
- Changement de gérant à l'épicerie de Vendrest.

3. Informations et questions d'actualité.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : *Carmen LEMONNIER*

## 1°) Approbation du compte rendu du 27 novembre 2017.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu, il invite le Conseil à se prononcer sur celui-ci.  
Le compte rendu est soumis au vote. Adopté à l'unanimité des Membres présents ou représentés.

## 2°) Délibérations

### **Changement des rythmes scolaires**

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à "déroger" à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe des cinq collectivités avec le Président du Regroupement Pédagogique Intercommunal, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Vendrest,

En considérant de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

### **Changement de gérant à l'épicerie de Vendrest**

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que l'Épicerie située au 2 rue Presbytère Neuf pourrait ouvrir début février 2018. Il informe qu'il y aurait un nouveau repreneur, SAS SUPER ECO représentée par Mr Mohamed REDDAD. Il proposerait les services suivants : Produits frais, fruits et légumes, vins et spiritueux, dépôt de pain.

Monsieur le Maire propose de garder le montant du loyer, qui avait été consenti par le précédent Conseil, à 200 € et demande à tous de s'investir pour la réussite de cette réouverture. Il rappelle que les commerces de proximité sont nécessaires à la vie communale et c'est dans cet esprit qu'il propose également de ne pas faire payer de loyers les trois premiers mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'accepter un bail de neuf ans.

De fixer un loyer mensuel de 200 € (non indexé sur le coût de la construction)

De proposer les trois premiers mois gratuit afin de l'aider à démarrer.

Rappelle que l'EDF, le téléphone, l'eau, les taxes directes locales et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le local seront à la charge du gérant.

### **3°) Informations et questions d'actualité**

#### **Éclairage public de Châton et Rademont**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le nécessaire a été fait, le devis a été demandé le 23 novembre dernier n'ayant pas de réponse courant décembre sans les demandes récurrentes de Monsieur le Maire nous serions toujours dans l'attente du devis, celui-ci est arrivé par mail le 09 janvier a été renvoyé signé le 10 janvier 2018.

#### **Travaux**

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil pour le choix de la couleur des lampadaires pour la rue du Moulin à Vent, la couleur choisie est gris à l'identique du portail de l'école.

#### **Dégât des eaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les pluies torrentielles du lundi 22 janvier dernier ont provoqué d'importants dégâts dans la rue des Brûlis, elles se sont ensuite déversées dans la rue de la Bidonne. Monsieur le Maire a dû faire intervenir la société TPLV afin de retirer plusieurs godets de coulée de boue.

Il précise que les cantonniers ont nettoyé les rues citées ci-dessus ainsi que la rue de la Julienne en partie.

Il indique également que ces pluies ont fait déborder les fossés route de la Presles et ont endommagé fortement la voirie, rendant la circulation difficile et dangereuse, et contraint de fermer la route par mesure de sécurité.

#### **Prochaines dates à retenir:**

Deux brocantes sur le parking de la salle du Moulin à Vent seront organisées par Orga Loisirs, **les dimanches 3 juin et 22 juillet 2018.**

### **4°) Questions Orales**

À l'issue du dernier conseil Céline FELICETTI-LIMOSIN a demandé la pose d'un miroir à l'angle de la rue de la Recette et de la rue de la Julienne.

Benjamin THURET propose de mettre la rue de la Julienne en sens unique.

Le Maire demande aux Conseillers de réfléchir aux trois propositions suivantes :

L'installation d'un miroir, ou d'un stop, ou enfin d'instaurer un sens interdit ou un sens unique.

Céline FELICETTI-LIMOSIN a déposé à Monsieur le Maire un catalogue pour les illuminations de Noël pour le remplacement des décorations pour l'année prochaine.

La séance est levée à 21h55.